

Délibération N° 2021-20

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 mars 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** l'avis favorable de la CFVU rendu lors de la séance du 5 mars 2021,
Vu l'avis favorable du CAC plénier en date du 12 mars 2021,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du dossier d'accréditation de l'offre de formation

Les administrateurs approuvent le dossier d'accréditation de l'offre de formation, conformément aux documents joints en annexe.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Dont :

Pour : 17



Contre : 3

Abstentions : 10

Ne prennent pas part au vote : 3

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER


La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 19 mars 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication